



48883

Distr. :  
RESTREINTE

DEC/TRANSCOM/INF/1  
10 avril 1979

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion inter-institutions du Comité  
de coordination sur la Décennie des Nations  
Unies des transports et des communications  
en Afrique

Addis-Abéba, 17 au 20 avril 1979

RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA DECENNIE  
DES NATIONS UNIES DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

M79-865

## I. INTRODUCTION

1. La première réunion inter-institutions sur la Décennie des Nations Unies pour les Transports et Communications s'était tenue à Addis Ababa les 22 et 23 mars 1978 sur invitation de la CEA. Presque toutes les organisations internationales ayant des activités de transports et Communications y étaient représentées.

2. La réunion avait discuté la stratégie et les différents objectifs qui ont été fixés pour la Décennie. Elle avait adopté à cet effet le document E/CN.14/ECO/138/Rev. 1 intitulé "Stratégie globale pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et Communications en Afrique - 1978-1988". Elle avait décidé que pour coordonner les activités qui sont prévues dans le cadre de la Décennie, il était nécessaire de mettre sur pied un mécanisme qui pourrait être un Comité de coordination dont le secrétariat serait assuré par la CEA. Ce Comité devrait regrouper les experts des différentes organisations, institutions et spécialistes des différents modes de transports et communications.

## II. RÉUNION DU COMITÉ EXECUTIF DE LA CEA

3. Le Comité exécutif de la CEA qui s'était réuni à Khartoum du 1er au 4 mai 1978 avait eu à examiner le document E/CN.14/ECO/138/Rev. 1 sur la stratégie qui avait été élaborée par la réunion inter-institutions.

4. Le Comité exécutif avait fait observer que l'Afrique devrait prendre une part active dans la réalisation du programme de la Décennie et que l'OUA devrait proclamer cette Décennie sur le plan africain, de façon à sensibiliser les Etats du continent. Le Comité exécutif avait aussi insisté sur la nécessité pour l'Afrique d'assurer son propre développement, d'abord au niveau national par une stimulation de la réflexion ensuite au niveau régional par la prise en considération des options nationales en matière de développement.

5. Le Secrétaire exécutif de la CEA a été invité à adresser le document sur la stratégie aux Etats africains pour leur donner la possibilité de l'étudier et d'en dégager une stratégie qui soit la leur et qui tienne compte de leurs besoins nationaux.

6. Le Comité exécutif de la CEA avait adopté la résolution ECO(XVIII) Res. 2, qui entre autres recommandations, demande de procéder à une étude approfondie de la situation particulière des Etats africains enclavés et de mettre au point des mesures concrètes qui permettront à ce groupe de pays de bénéficier de façon plus efficace du programme de travail envisagé pour la Décennie.

### III. REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.

7. De même le document E/CN.14/ECO/138/Rev.1 sur la stratégie a été présenté à la réunion du Comité Administratif sur la Coordination (ACC) qui a eu lieu à Londres en mars/avril 1978. Ce document a été approuvé par cette réunion qui l'a transmis à l'ECOSOC pour examen lors de sa réunion de juillet 1978 à Genève. La résolution 1978/59 résume l'essentiel des débats de l'ECOSOC sur la Décennie. En effet aux termes de cette résolution, l'ECOSOC prie le Secrétaire général des Nations Unies de fournir à la Commission économique pour l'Afrique, en sa qualité "de maître d'oeuvre" pour la Décennie, les ressources financières et le personnel nécessaires qui lui permettront de prendre toutes les dispositions préparatoires en vue de la mise en oeuvre de la Décennie, y compris la préparation et la convocation d'une réunion des Ministres africains chargés des transports et des communications.

### IV. CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT DE L'OUA.

8. Afin d'obtenir l'engagement des pays africains qui lui est nécessaire pour la préparation et la réalisation du programme de la Décennie, la CEA avait porté ce problème à l'attention des Chefs d'Etat africains lors du sommet de l'OUA tenu en juillet 1978 à Khartoum. Ceux-ci ont adopté la résolution CM/Res.675B(XXXI) par laquelle les Chefs d'Etat :

- "1. Lancement un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils :
- a) proclament la Décennie à l'échelon national et sous-régional de manière à faire prendre conscience aux Etats africains de ses objectifs,
  - b) assument un rôle actif dans l'application du programme de la Décennie,
  - c) unissent leurs efforts pour mobiliser des ressources internationales pour l'exécution de divers projets dans les domaines des transports et des communications, en vue de rendre entièrement accessibles les diverses régions des pays africains, en tenant compte du cas particulier des pays semi-enclavés et enclavés, et pour faciliter le resserrement de la coopération intra-africaine.

"5. Demandent au Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de convoquer conjointement au début de l'année 1979 une réunion des ministres africains s'occupant des questions relatives à la planification et aux activités dans le domaine des transports et des communications en vue de définir la stratégie globale africaine du développement des transports et des communications (y compris les télécommunications) et d'établir un programme détaillé d'actions pour la mise en oeuvre de la Décennie."

#### V. PREPARATION DU PROGRAMME DE LA DECENNIE

9. La CEA a entrepris la préparation du programme des opérations à exécuter durant la Décennie. Ce programme devant contenir des éléments régionaux et nationaux, le Secrétaire exécutif de la CEA a adressé des correspondances aux Etats africains, leur demandant de communiquer à la CEA, leurs besoins, et leurs projets nationaux.

10. Afin que les opérations soient bien suivies, il a décidé que la préparation et l'exécution des opérations entrant dans le programme de la première phase de la Décennie qui s'étendra sur les trois/quatre premières années, il a été constitué un groupe de 20 consultants travaillant en étroite collaboration avec les fonctionnaires de la Division des Transports, des Communications et du Tourisme, et placés sous la supervision directe du Chef de Division.

11. Le groupe de consultants a commencé ses travaux le 1er octobre 1978 et s'est rendu dans les pays africains pour discuter avec les divers responsables des projets qu'ils auront identifiés et établir les programmes de la Décennie.

12. Pour la constitution de ce premier groupe d'experts, la contribution du PNUD a été de \$EU 850,500 et celle du budget régulier de la CEA de \$EU 170,600.

Ce groupe est composé des experts suivants :

- un coordinateur
- deux experts des transports maritimes
- deux experts des ports
- un expert des transports multimodaux
- un économiste des transports routiers
- un expert de l'administration des transports
- un ingénieur des routes
- un économiste des transports ferroviaires.

- un ingénieur des chemins de fer
- un économiste des transports aériens
- un économiste du fret aérien
- un économiste des transports fluviaux et lacustres
- un analyste financier
- un ingénieur des télécommunications (tel, tg, tx)
- un ingénieur des télécommunications par satellite
- deux spécialistes de radiodiffusion/télévision
- deux spécialistes des services postaux.

13. A la suite de la mission qu'ils ont eu à effectuer à travers les Etats africains, les consultants ont eu à préparer les rapports sectoriels sur les divers modes de transports et des communications. Pour orienter leurs travaux, tous les consultants avaient reçu des directives suivant les objectifs de la stratégie globale de la Décennie (document E/CN.14/ECO/138/Rev. 1).

14. Afin de permettre la participation effective de toutes les organisations à l'élaboration des divers rapports sectoriels des groupes de travail ont été organisés à Addis Ababa du 27 février au 9 mars 1979 et du 2 au 11 avril 1979. Ces réunions de groupe de travail qui ont vu la participation d'un grand nombre d'organisations, ont permis d'examiner les rapports des consultants et de les amender.

15. Les documents qui sont donc soumis pour examen à la deuxième réunion inter-institutions sont des rapports des groupes de travail qui constituent le programme de la première phase de la Décennie. La réunion aura à examiner ce programme et à l'amender, si possible.

## VI. CONFERENCE DES MINISTRES DE LA CEA

17. C'est la Conférence des Ministres de la CEA tenue à Kinshasa du 24 février au 3 mars 1977 qui avait adopté la résolution 291 (XIII) sur la Décennie des Transports et Communications.

La dernière Conférence des Ministres s'est réunie à Rabat (Maroc) du 20 au 28 mars 1979. Un rapport d'activité a été fait aux Ministres et la Conférence à cet effet a adopté la résolution. (voir annexe V).

## VII ACTIONS FUTURES

### A. Conférence des Ministres africains

18. Le Comité exécutif de la CEA et la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de l'OUA ayant demandé au Secrétaire exécutif de la CEA, et au Secrétaire général administratif de l'OUA de préparer et de convoquer au début de 1979, une réunion des ministres responsables des transports, des communications, des travaux publics et de la planification, afin d'établir une stratégie africaine unique pour le développement des transports et des communications, y compris les télécommunications dans la région et d'élaborer un programme d'action détaillé sur la base des objectifs de la Décennie, le programme de la première phase de la Décennie sera donc présenté pour examen et adoption à la Conférence sus-visée des ministres qui sera convoquée à cet effet à Addis Ababa (Ethiopie) du 8 au 12 mai 1979.

19. La Conférence des Ministres sera précédée de la réunion des Experts du 2 au 7 mai à Addis Ababa.

20. Les rapports des groupes de travail, qui constituent le programme de la première phase de la Décennie, ainsi que le rapport de la deuxième réunion inter-institutions seront adressés à la Conférence des Ministres pour examen et adoption.

21. Le rapport de la Conférence des Ministres qui contiendra tous les rapports généraux et les projets approuvés, constituera le programme de la première phase de la Décennie. Ce rapport sera soumis pour compte-rendu à l'ECOSOC et au Conseil d'Administration du PNUD.

### B. Conférence des plénipotentiaires

22. La mise en oeuvre des programmes et des projets qui entrent dans le cadre de cette stratégie nécessitera des ressources importantes qui devront être recherchées tout d'abord aux niveaux national et régional. Mais, compte tenu des difficultés actuelles que connaissent les pays africains, il est clair que sans une intervention considérable de la Communauté internationale, par la fourniture des services, des matériels de capitaux et des techniques, les programmes de la Décennie ne pourraient être exécutés convenablement. C'est donc pour réaliser cette mobilisation de ressources extra-africaines que le Secrétaire général des Nations Unies a été prié de convoquer, en 1979, une réunion de plénipotentiaires de donateurs. Les programmes sectoriels tels qu'ils auront été adoptés par les Ministres africains, seront soumis à cette réunion.

23. Cette conférence devrait pouvoir se tenir au cours du dernier trimestre de 1979.

Annexe I : Résolution adoptée par le Comité exécutif de la  
CEA.

Résolution ECO(XVIII)/Res.2 : Décennie des Nations Unies  
pour les transports et les communications en Afrique

Le Comité exécutif,

Rappelant la résolution 291 (XIII) adoptée le 26 février 1977 par la Conférence des ministres, qui recommande à la communauté internationale de proclamer une décennie des transports et des communications en Afrique,

Rappelant en outre la résolution 2097 (LXIII) adoptée le 29 juillet 1977 par le Conseil économique et social, qui recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer cette décennie,

Notant avec satisfaction la résolution 32/160 adoptée le 19 décembre 1977 de l'Assemblée générale, qui approuve les recommandations présentées dans la résolution 291 (XIII) de la Conférence des ministres et proclame une Décennie des transports et des communications en Afrique pour les années 1978-1988,

Tenant compte de la stratégie globale pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (1978-1988) adoptée par la réunion interinstitutions qui a eu lieu sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique les 22 et 23 mars 1978 et des conclusions pertinentes de la réunion,

Se félicitant des résultats de la réunion interinstitutions de mars 1978 et en particulier du fait que les organismes des Nations Unies sont prêts à coopérer en vue de l'exécution des programmes de travail de la Décennie,

1. Fait appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il :

a) utilise ses bons offices pour assurer la mise en oeuvre rapide du programme de travail envisagé pour la Décennie;

b) convoque le plus rapidement possible, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CEA, une réunion des pays donateurs et des autres institutions, en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour l'exécution du programme de travail de la Décennie;

c) fournisse à la Commission économique pour l'Afrique les ressources financières et le personnel qui lui sont nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses responsabilités au cours de la Décennie;

2. Prie instamment les Etats membres de profiter de l'occasion offerte par la Décennie pour accorder le rang de priorité le plus élevé au développement des transports et des communications en Afrique afin de rendre parfaitement accessibles toutes les régions des différents pays et de faciliter le renforcement de la coopération intra-africaine;

3. Invite le Secrétaire exécutif de la Commission Économique pour l'Afrique et le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine, à préparer et à convoquer une réunion des ministres responsables des transports, des communications et des travaux publics, au début de 1979, afin d'établir un programme d'action détaillé et de proposer des projets à des sources de financement internationales;

4. Prie le Secrétaire exécutif de prendre toutes les dispositions voulues en vue de contribuer efficacement au succès de la Décennie, et notamment :

a) de faire comprendre aux organisations sous-régionales appropriées de coopération économique et de développement en Afrique le rôle clé que peuvent jouer les transports et les communications dans l'accélération du progrès économique et social et de leur demander instamment d'accorder au développement des transports et des communications un rang élevé de priorité dans leurs programmes de travail respectifs;

b) d'intensifier ses efforts pour mobiliser les ressources financières et autres nécessaires en vue de l'exécution des programmes de travail approuvés pour la Décennie;

c) de rassembler et de diffuser les renseignements nécessaires pour les transports et les communications dans les Etats membres en vue de faciliter la coordination des efforts accomplis pour développer les transports et les communications entre les Etats;

d) d'identifier dans les divers Etats membres les établissements assurant une formation dans le domaine des transports et des communications qui pourraient être mis à la disposition des autres Etats membres et à cette fin d'organiser des programmes de formation appropriés;

e) de continuer à coordonner et à surveiller les activités de tous les organismes des Nations Unies en vue de l'exécution des programmes de travail de la Décennie et de diriger les efforts accomplis, à obtenir des résultats concrets au cours de cette période;



f) de procéder à une étude approfondie de la situation particulière des Etats africains enclavés et de mettre au point des mesures concrètes qui permettront à ce groupe de pays de bénéficier de façon plus efficace du programme de travail envisagé pour la Décennie;

5. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Secrétaire général administratif de l'OUA, en vue de soumettre la question de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications à l'attention de la prochaine réunion de l'OUA.

Annexe II : Résolution adoptée par le Conseil Economique et Social

33/1977. Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique.

Date : 29 janvier 1979  
Adoptée sans vote

Séance : 95  
Rapport : A/33/527

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970 relative à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, sa résolution 3202 (S-VI) du 1er mai 1974 contenant le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

Notant avec satisfaction l'initiative prise par l'Organisation de l'unité africaine et la commission économique pour l'Afrique de mettre en place un réseau routier intégré en Afrique et d'assurer la rationalisation des réseaux ferroviaires africains ainsi que des autres systèmes de transport afin de faciliter la promotion de la coopération économique multinationale en Afrique, le commerce intra-africain et l'intégration politique, sociale et économique de l'Afrique, ainsi que les travaux effectués depuis juin 1977,

Rappelant également la résolution 2097 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1977, relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique,

Rappelant en outre la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1977, par laquelle l'Assemblée, entre autres, proclamait la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique et priait le Secrétaire général de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour assurer la réussite de la Décennie,

Prenant acte de la résolution ECO(XVIII)/Res. 2, adoptée par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à sa dix-huitième session tenue à Khartoum en mai 1978, dans laquelle des mesures ont été proposées pour la mise en oeuvre de la stratégie globale et du programme de travail détaillé pour la Décennie,

Notant avec satisfaction les travaux effectués jusqu'ici par la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine pour la préparation de la Décennie,

1. Fait sienne la résolution ECO(XVIII)/Res.2 par laquelle le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a décidé de convoquer au début de 1979 une réunion des Ministres africains responsables des transports, des communications, des travaux publics et de la planification afin d'adopter une stratégie globale africaine et un plan d'action détaillé aux fins de la Décennie des transports et des communications en Afrique,

2. Prie le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique en sa qualité "d'organisme directeur" pour la Décennie, les ressources financières et le personnel nécessaires qui lui permettront de prendre toutes les dispositions préparatoires en vue de la Décennie, y compris la préparation et la convocation de la réunion des Ministres visée au paragraphe 1 ci-dessus,

3. Prie en outre le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions nécessaires, selon qu'il conviendra, pour la convocation d'une conférence d'annonces de contributions des pays et institutions donateurs au cours du premier semestre de 1979, sur la base de la stratégie globale et du plan d'action détaillé ainsi que des projets spécifiques qui y sont mentionnés,

4. Prie instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, d'apporter un appui total et de contribuer largement à l'exécution des programmes et projets visant à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique".

Annexe II. Résolution adoptée par le Conseil Economique et Social.

1978/59. Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique

Le Conseil économique et social

Recommande à l'Assemblée générale l'adoption du projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale,  
"Rappelant sa résolution 2626 (XXV) du 24 octobre 1970 relative à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, sa résolution 302 (S-VI) du 1er mai 1974 contenant le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 relative au développement et à la coopération économique internationale,

"Notant avec satisfaction l'initiative prise par l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique de mettre en place un réseau routier intégré en Afrique et d'assurer la rationalisation des réseaux ferroviaires africains ainsi que des autres systèmes de transport afin de faciliter la promotion de la coopération économique multinationale en Afrique, le commerce intra-africain et l'intégration politique, sociale et économique de l'Afrique, ainsi que les travaux effectués depuis juin 1977,

"Rappelant également la résolution 2097 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1977, relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique,

"Rappelant en outre la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1977, par laquelle l'Assemblée, entre autres, proclamait la période 1978-1988 Décennie des transports et des communications en Afrique et priait le Secrétaire général de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour assurer la réussite de la Décennie,

"Prenant acte de la résolution ECO(XVIII)/Res.2, adoptée par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à sa dix-huitième session tenue à Khartoum (République démocratique du Soudan) en mai 1978<sup>1/</sup>, dans laquelle des mesures ont été proposées pour la mise en oeuvre de la stratégie globale et du programme de travail détaillé pour la Décennie,

"Notant avec satisfaction les travaux effectués jusqu'ici par la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine pour la préparation de la Décennie,

"1. Fait sienne la résolution ECO(XVIII)/Res.2 par laquelle le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a décidé de convoquer au début de 1979 une réunion des Ministres africains responsables des transports, des communications, des travaux publics et de la planification afin d'adopter une stratégie globale africaine et un plan d'action détaillé aux fins de la Décennie des transports et des communications en Afrique.

"2. Prie le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique, en sa qualité "d'organisme directeur" pour la Décennie, les ressources financières et le personnel nécessaire qui lui permettront de prendre toutes les dispositions préparatoires en vue de la Décennie, y compris la préparation et la convocation de la réunion des Ministres visée au paragraphe 1 ci-dessus;

"3. Prie en outre, le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions nécessaires, selon qu'il conviendra, pour la convocation d'une conférence d'annonces de contributions des pays et institutions donateurs au cours du premier semestre de 1979, sur la base de la stratégie globale et du plan d'action détaillé ainsi que des projets spécifiques qui y sont mentionnés;

"4. Prie instamment la communauté internationale, en particulier les pays développés, d'apporter un appui total et de contribuer largement à l'exécution des programmes et projets visant à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies des transports et des communications en Afrique."

37e séance plénière  
3 août 1979

1/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément n° 10, Additif (E/1978/50/Add.1), Chap. II.

Annexe IV : Résolution adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et du gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

CM/Res. 675 (XXXI) RESOLUTION SUR LA COMMEMORATION DU 21<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CEA (1979) ET SUR LA DECENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE (1978-1988)

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité africaine réuni en sa Trente-et-unième session ordinaire à Khartoum, Soudan, du 7 au 18 juillet 1978,

Ayant reçu et examiné le rapport du Secrétaire général administratif sur le prochain 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

Ayant examiné en particulier le document de la CEA E/CN.14/ECO/141, qui contient un compte-rendu sommaire sur la manière dont la Commission propose de célébrer son 21<sup>ème</sup> anniversaire,

Conscient de la contribution appréciable que la Commission a apportée et continue à apporter au développement de l'Afrique dans les domaines économique et social,

Conscient également de la nécessité impérieuse pour l'OUA et la CEA de coopérer pour promouvoir le développement de l'Afrique,

Tenant compte de l'accord de coopération conclu entre l'OUA et la CEA et de la volonté, maintes fois réitérée, de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Commission économique pour l'Afrique de coopérer étroitement afin de mettre leurs vocations complémentaires et leurs expériences au service du mieux-être socio-économique des populations africaines,

Rappelant :

a) la Charte de l'OUA, en son article II, paragraphe 2, alinéa b), qui stipule que les Etats membres coordonneront et harmoniseront leurs politiques générales, en particulier dans les domaines de l'économie, des transports et des communications,

b) la Déclaration africaine sur la Coopération, le Développement et l'Indépendance économique adoptée à Addis-Abéba le 25 mai 1973 par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains, notamment ses chapitres II et IV,

c) La résolution 291 (XIII) de la Conférence des ministres de la CEA, en date du 26 février 1977, qui recommande que la communauté internationale proclame une Décennie des transports et des communications en Afrique,

d) La résolution 2097 (LXIII) du Conseil économique et social des Nations Unies, en date du 29 juillet 1977, qui recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer la Décennie,

Notant la résolution 32/160 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1977, qui approuve les recommandations présentées dans la résolution 291 (XIII) de la Conférence des ministres et proclame une Décennie des transports et des communications en Afrique de 1978 à 1988,

Conscient de l'importance primordiale des transports et des communications pour le développement socio-économique de la région africaine,

Rappelant en outre la résolution CEA (XVIII) Res. 2 du Comité exécutif de la CEA, en date du 4 mars 1978, priant notamment le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en vue de soumettre la question de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications à l'attention de la prochaine réunion de l'Organisation de l'unité africaine,

A

1. FELICITE la CEA à l'occasion de ses 21 ans;
2. APPROUVE le programme d'activités exposé dans le document sur la commémoration du vingt et unième anniversaire de la Commission Economique pour l'Afrique, notamment :
  - a) le thème de réflexion sur "l'interdépendance économique et l'autonomie collective en Afrique";
  - b) la tenue d'une conférence sur les différents systèmes de développement et styles de vie possibles pour la région africaine;

- c) l'organisation d'une campagne de publicité par voie de presse, radio et télévision au niveau de chaque Etat membre et en collaboration avec les ministères de l'information afin de sensibiliser toutes les couches sociales aux problèmes du développement socio-économique;
3. DONNE mandat au Secrétaire général administratif pour qu'il renforce la coopération entre l'OUA et la CEA, à la fois dans l'organisation des réunions prévues par la CEA dans son document E/CN.14/ECO/141 et dans d'autres projets visant à promouvoir le développement économique et social de l'Afrique;
4. INVITE instamment tous les Etats membres de l'OUA et de la CEA à participer pleinement aux réunions devant être organisées par la Commission pour célébrer son 21ème anniversaire;
5. RECOMMANDE le rapport du Secrétaire général administratif de l'OUA et le rapport du Secrétaire exécutif de la CEA sur la question à l'attention de la 15ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

B

1. LANCE UN APPEL à tous les Etats Membres pour qu'ils :
  - a) proclament la Décennie à l'échelon national et sous-régional de manière à faire prendre conscience aux Etats africains de ses objectifs;
  - b) assument un rôle actif dans l'application du programme de la Décennie;
  - c) unissent leurs efforts pour mobiliser des ressources internationales pour l'exécution de divers projets dans le domaine des transports et des communications, en vue de rendre entièrement accessibles les diverses régions des pays africains, en tenant compte du cas particulier des pays semi-enclavés et enclavés, et pour faciliter le resserrement de la coopération intra-africaine;



2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à appuyer la Décennie en fournissant à la fois des contributions financières et l'appui politique dont la Commission économique pour l'Afrique a besoin pour poursuivre ses négociations avec les diverses sources de financement;
3. PRIE le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'organiser dès que possible une réunion des donateurs et d'autres institutions aux fins de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail de la Décennie;
4. LANCE EN OUTRE UN APPEL à toutes les organisations régionales et intergouvernementales africaines ainsi qu'aux institutions de financement africaines (BAD, BADEA et autres institutions similaires) pour qu'elles fournissent toute l'assistance nécessaire à l'exécution du programme de travail de la Décennie;
5. DEMANDE au Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de convoquer conjointement au début de l'année 1979 une réunion des ministres africains s'occupant des questions relatives à la planification et aux activités dans le domaine des transports et des communications en vue de définir la stratégie globale africaine du développement des transports et des communications (y compris les télécommunications) et d'établir un programme détaillé d'action pour la mise en oeuvre de la Décennie;
6. DEMANDE EN OUTRE au Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir l'appui le plus efficace en vue du succès de la Décennie;
7. INVITE le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à soumettre chaque année à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de la Décennie.

Annexe V : Résolution adopté par la Conférence des Ministres de la CEA

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS  
ET COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

La Conférence des Ministres,

Rappelant sa résolution 291 (XIII) adoptée le 26 février 1977 qui recommande à la Communauté internationale de proclamer une décennie des transports et des communications en Afrique et la résolution 2097 (LXIII) adoptée le 29 juillet 1977 par le Conseil économique et social, qui recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer cette Décennie;

Notant avec satisfaction la résolution 32/160 adoptée le 19 décembre 1977 par l'Assemblée générale des Nations Unies qui approuve les recommandations contenues dans la résolution de la Conférence des ministres 291 (XIII) en date du 26 février 1977 et qui proclame la Décennie des transports et communications en Afrique pour les années 1978-1988;

Tenant compte de la résolution ECO(XVIII)/Res. 2 du Comité exécutif adoptée le 4 mai 1978 à Khartoum et qui propose les mesures nécessaires à prendre, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, pour la préparation du programme de la Décennie;

Notant en outre avec satisfaction la résolution CM/Res.675 (XXXI) adoptée en juillet 1978 à Khartoum par la Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que la résolution 33/197 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 29 janvier 1979, endossant la résolution ECO(XVIII)/Res. 2 du Comité exécutif de la CEA;

1. Note avec l'intérêt la stratégie globale pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et communications en Afrique 1978-1988 contenue dans le document T/CN.14/710/Add.1 du 30 novembre 1978;

2. Exprime ses remerciements d'une part à l'Assemblée générale des Nations Unies pour avoir proclamé la Décennie des transports et communications en Afrique pour les années 1978-1988, et pour les dispositions financières qu'elle a prises pour assurer la préparation du programme de ladite Décennie;

3. Exprime aussi ses remerciements au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'appui financier substantiel consenti à la Commission économique pour l'Afrique et qui a rendu possible la préparation du programme de la première phase de la Décennie;

4. Fait appel instamment aux Etats membres

a) pour qu'ils accordent le rang de priorité le plus élevé au développement des transports et communications dans la région et,

b) pour qu'ils participent effectivement à la Conférence des Ministres chargés des transports, des communications et de la planification qui aura lieu à Addis-Abéba du 8 au 12 mai, en vue d'examiner et d'adopter le programme de la première phase de la Décennie;

5. Fait appel au Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il continue à oeuvrer en vue de fournir à la Commission toutes les ressources financières et humaines qui lui sont nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses responsabilités au cours de la Décennie;

6. Fait également appel au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'il augmente son appui financier à la Commission afin de lui permettre d'assurer la préparation et l'exécution du programme de la Décennie;

7. Lance aussi un appel à la Communauté internationale pour qu'elle oeuvre pour assurer le plein succès à la Conférence des plénipotentiaires des donateurs qui sera convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies au cours du dernier trimestre 1979 en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour l'exécution du programme de la Décennie;

8. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions voulues pour contribuer efficacement au succès de la Décennie.